



Consommer local avec L'AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne



Exemplaire à conserver par l'éleveur

Contrat pour la livraison d'œufs

issus d'un élevage respectant la charte de l'agriculture biologique

Saison **Hiver 2020 - Printemps 2021**



Le présent contrat est passé entre :

GAEC Les délices de C&C
Campagne Bonsoy, chemin du Devenset 13680 Lançon Provence
Tel : 06.63.37.10.03 Siret : 832 782 791 000 12

qui s'engage à livrer les œufs commandés à l'AMAPien, désigné ci-dessous, sauf en cas de force majeure liée aux aléas du climat et de la production, et :

L'Amapien Monsieur, Madame

Adresse

Code postal : ville :

Téléphone domicile : Portable :

Courriel :@

L'Amapien est solidaire de l'éleveur dans les aléas de la production.

Lieu de distribution : Maison des associations (ou un autre lieu mis à disposition), le mardi soir, selon le même calendrier que les légumes.

Durée du contrat : contrat élaboré pour une saison agricole de 5 mois, soit **22 semaines** du 03 / 11 / 2020 au 30 / 03 / 2021

Prix de la boîte de 6 œufs : 2.50 € dont 0.13 € de TVA

Contrat pour :

½ boîte	1 boîte	2 boîtes	3 boîtes	4 boîtes
27.50 €	55.00€	110.00 €	165.00 €	220.00 €

Règlement : le règlement total s'effectue

- à la signature du contrat,

par chèques libellés à l'ordre de «**GAEC Les délices de C&C** » et datés du jour de l'engagement,

- préciser au dos de chaque chèque la date d'encaissement souhaitée,
- nombre de chèques :



Des semaines peuvent être neutralisées à la signature du contrat (reportées ou déduites), mais elles ne seront plus modifiées ensuite.

Les œufs non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Salon de Provence le / / 2020

Signature de l'éleveur :

Signature de l'AMAPien :



Consommer local avec L'AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne



Reçu à conserver par l'AMAPien **Contrat pour la livraison d'œufs** issus d'un élevage respectant la charte de l'agriculture biologique. **Saison Hiver 2020 - Printemps 2021**

Règlement intérieur :

Chaque Amapien s'engage à respecter la charte des AMAP d'Alliance Provence, et en particulier les points suivants :

- La **participation active**, suivant son emploi du temps, à l'organisation des distributions des paniers de 17h30 à 19h30.
- La **solidarité** avec le producteur dans les aléas de production.



**Des semaines peuvent être neutralisées à la signature du contrat (reportées ou déduites), mais elles ne seront plus modifiées ensuite.
Les œufs non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.**

Distribution : chaque mardi de 18h00 à 19h00, selon le calendrier ci-dessous :

Nov. 2020	Déc. 2020	Janv. 2021	Fév. 2021	Mar. 2021	
mardi 03	mardi 01	mardi 05	mardi 02	mardi 02	
mardi 10	mardi 08	mardi 12	mardi 09	mardi 09	
mardi 17	mardi 15	mardi 19	mardi 16	mardi 16	
mardi 24	mardi 22	mardi 26	mardi 23	mardi 23	
	mardi 29			mardi 30	

*

Le GAEC les Délices de C&C
Campagne Bonsoy, chemin du Devenset
 13680 Lançon Provence
 Tél : 06.63.37.10.03
 Siret 832 782 791 000 12



s'engage auprès de :

M., M^{me}

à fournir boîte(s) d'œufs par semaine selon le calendrier ci-dessus,

pour la somme de €; au moyen de chèque(s).

Salon de Provence le / / 2020

Signature de l'éleveur :